

2026

# Guide de gestion

des matières  
résiduelles

# Table des matières

LES DIFFÉRENTS BACS

4

COMMENT BIEN DISPOSER LES BACS

5

LE BAC BLEU

6

LE BAC BRUN

7

LE BAC NOIR

8

LES AUTRES COLLECTES

9

ÉCOCENTRE MRC JOLIETTE

14

APPLICATION ÇA VA OÙ?

15

# À propos

La gestion des matières résiduelles est une responsabilité collective qui contribue directement à la préservation de notre environnement et à la qualité de vie de notre communauté. Ce guide a été conçu pour aider les citoyens et citoyennes de Sainte-Mélanie à comprendre les pratiques et les services en place afin de réduire, réutiliser et recycler efficacement leurs matières résiduelles. En adoptant des gestes simples et en respectant les consignes proposées, nous pouvons ensemble minimiser notre empreinte écologique et bâtir un avenir plus durable. Faites partie du changement en participant activement à cet effort communautaire!



# LES BACS

La collecte des matières résiduelles se fait à l'aide de 3 bacs différents : le bac bleu pour la récupération, le bac brun pour le compost et le bac noir pour les déchets.



**Bac bleu**  
*Récupération*



**Bac brun**  
*Compost*



**Bac noir**  
*Déchets*

Les bacs bleu et brun sont fournis par la Municipalité. Chaque bac est numéroté et associé à une adresse. Ils ne doivent donc pas être déplacés et demeurent la propriété de la Municipalité.

Le bac noir doit quant à lui être fourni par le citoyen. Un bac de type LOUBAC, avec prise européenne, est requis.

## QUEL TYPE DE BAC AI-JE BESOIN?

Bac de 240 ou 360 L muni d'une prise européenne (avec un rebord d'ancrage avec trois bandes-supports à l'avant).

**INFORMATIONS : [loubac.ca](http://loubac.ca)**



Afin de faciliter le travail des collectes, assurez-vous de bien disposer vos bacs en bordure de rue.

Placez le bac à minimum 60 cm de tout obstacle (voiture, borne fontaine, etc).

Positionnez le bac avec les poignées et les roues vers la résidence.

Dégagez le bac de tout objet ou neige.

Lorsque 2 collectes sont prévues le même jour, placez les 2 bacs à l'opposé de votre entrée.



### SI J'AI BESOIN D'UN BAC SUPPLÉMENTAIRE ?

Le Municipalité ne fournit qu'un seul bac bleu et brun et le fournisseur de service ne collecte qu'un seul bac bleu et qu'un seul bac brun. Si vous jugez avoir besoin d'un bac supplémentaire, vous devez en faire l'achat.

Concernant les bacs noirs, si vous jugez avoir besoin d'un bac supplémentaire et que vous aimeriez que celui-ci soit collecté, vous pouvez acheminer votre demande à la réception de l'Hôtel de Ville afin que votre demande soit transmise aux Travaux publics. Si celle-ci est acceptée, vous pourrez venir chercher une vignette à coller sur votre bac supplémentaire. Des frais sont cependant associés à la collecte d'un 2e bac.

### SI MON BAC EST BRISÉ ?

Si votre bac de récupération ou de compost a été endommagé lors d'une collecte, communiquez avec la Municipalité pour transmettre votre demande de réparation ou de remplacement du bac.

En ce qui concerne le bac noir, les citoyens sont responsables de leurs bacs, donc si celui-ci est brisé ou endommagé, vous devrez effectuer les réparations, vous en procurer un nouveau ou contacter le fournisseur de service.



# BAC BLEU

Récupération

## 3 QUESTIONS À SE POSER

1. Est-ce un contenant ?
2. Est-ce un emballage ?
3. Est-ce un imprimé ?

**Si la réponse est oui, vous pouvez déposer la matière dans le bac bleu.**

Exemples des matières acceptées :

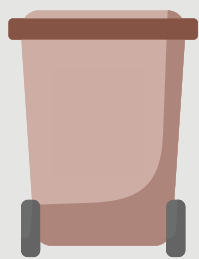
- Contenants de produits d'entretien ménager ;
- Boîte de carton ;
- Emballage de mets à emporter ;
- Journaux et circulaires ;
- Enveloppe ;
- Feuille de papier ;
- Emballage de produit alimentaire ;

Depuis le 1er janvier 2025, la récupération est gérée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) partout au Québec. Pour plus d'informations sur les matières acceptées ou refusées dans le bac de récupération, consultez le [bacimpact.ca](https://bacimpact.ca).



## FRÉQUENCE DES COLLECTES

Une fois aux 2 semaines.



# BAC BRUN

Compost

## 3 QUESTIONS À SE POSER

### 1. Est-ce que ça se mange?

(ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?)

### 2. Est-ce en papier ou en carton?

(seulement s'il est souillé, sinon ça va à la récupération)

### 3. Est-ce un résidu de jardin?

(sauf les grosses branches)

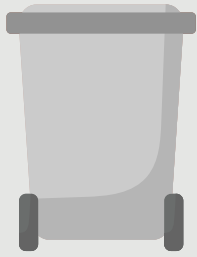
**Si la réponse est oui, vous pouvez déposer la matière dans le bac brun.**

Exemples des matières acceptées :

- Tout aliment cru ou cuit ;
- Fruits, légumes et leurs pelures ;
- Produits laitiers solides ;
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer ;
- Petits os (volailles, bifteck, côtelettes, côtes levées) ;
- Pains, pâtes alimentaires, riz et céréales ;
- Café moulu et filtre, sachets de thé et d'infusions ;
- Coquilles d'œuf, noix et écales d'arachides ;
- Nourriture d'animaux domestiques ;
- Gâteaux, pâtisseries, muffins et bonbons ;
- Papier et cartons souillés ;
- Fleurs, plantes, gazon, foin et paille ;
- Feuilles d'arbres, aiguilles de conifères ; et
- Sciure, copeaux de bois et brindilles de moins de 2,5 cm de diamètre ;

## FRÉQUENCE DES COLLECTES

Le vendredi de chaque semaine du mois d'avril à novembre et un vendredi par mois du mois de décembre à mars.



# BAC NOIR

Déchets domestiques

## 3 QUESTIONS À SE POSER

1. Est-ce que ça se recycle?
2. Est-ce que ça se compost?
3. Est-ce que ça se réutilise?

Les résidus ultimes sont ceux qui ne peuvent être intégrés dans un processus de réemploi, de recyclage, de valorisation ou de compostage. Toutes les matières recyclables, compostables ou faisant l'objet d'un programme particulier de récupération ou de valorisation sont refusées dans la collecte des ordures ménagères.

### L'IMPORTANT DE BIEN TRIER

Bien trier, c'est de réduire le volume de déchets qui part à l'enfouissement et, ultimement, une réduction des coûts inhérents. En effet, chaque année, la Municipalité reçoit un crédit correspondant au volume de déchets collectés. Donc moins nous envoyons de déchets à l'enfouissement, plus le crédit sera généreux !

## FRÉQUENCE DES COLLECTES

Chaque lundi aux  
2 semaines.

# AUTRES COLLECTES

En collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), les producteurs agricoles bénéficient d'un programme de recyclage des contenants des fertilisants ou de pesticides vides ainsi qu'une collecte de pesticides ou de produits de santé animales périmés, de sacs de semences vides dont ils peuvent se départir en toute sécurité.

Informez-vous auprès de l'UPA au 450 753-7486 ou d'AgriRÉCUP au 450 482-0756. Le point de collecte est l'AgroCentre situé à Saint-Thomas.

Vous pouvez vous départir des piles en les déposant à l'écocentre ou dans l'un des collecteurs de piles installés aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville ;
- Bibliothèque municipale ;
- École Ste-Hélène ;
- Épicerie Tradition; et
- Pharmacie Proxim Pierre-Alex Laurendeau et Gabrielle Richer.

## CONTENANTS DE PESTICIDES ET FERTILISANTS

## COLLECTEURS DE PILES

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Vous pouvez vous départir des RDD tout au long de l'année en les acheminant à l'écocentre de la MRC de Joliette. Vous pouvez identifier les résidus domestiques dangereux à l'aide de ces symboles :



### TOXIQUE/POISON

Solvants, batteries, antigel, pesticides, fertilisants, teintures et les produits pour préserver le bois, liquide de refroidissement du radiateur, ampoules incandescentes.



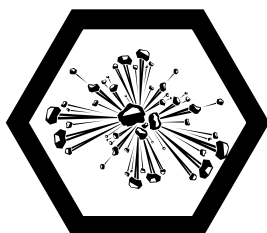
### CORROSIF

Eau de javel et certains nettoyeurs domestiques, antirouille, décapants, détachants à lessive, nettoyeurs pour le four, nettoyeurs pour le drain, batteries au plomb pour les automobiles.



### INFLAMMABLE

Gaz, essence, huile à moteur, kérosène, butane, diluants à peinture, liquide à briquet, colle contact, peintures à base d'huile, insectifuges, bombes aérosols, nettoyeurs pour les meubles, nettoyeurs à pinceaux, mélanges à base d'huile ou d'essence.



### RÉACTIF/EXPLOSIF

Les bonbonnes qui contiennent du propane et du butane et les bombes aérosols.

Trois collectes de résidus verts sont prévues au printemps et à l'automne. L'utilisation de contenants autres que le bac brun, par exemple des sacs en papier ou des sacs orange (les sacs verts ou noirs ne sont pas acceptés), est autorisée seulement dans le cadre de cette collecte particulière.

Matières acceptées :

- Petites brindilles de la taille d'un crayon ;
- Feuilles mortes ;
- Résidus de jardin ; et
- Gazon ;
- Etc.

Les branches plus grosses, incluant les troncs d'arbres et les souches, peuvent être acheminées à l'écocentre de Joliette.

En tout temps, la Municipalité vous invite à privilégier le feuillicyclage et l'herbicyclage.

Le **FEUILLICYCLAGE** est une technique simple et pratique qui consiste à laisser au sol les feuilles mortes que vous aurez déchiquetées à l'aide de votre tondeuse.

L'**HERBICYCLAGE** est une technique très simple et pratique qui consiste à laisser les résidus de gazon sur votre pelouse après la tonte.

Ces 2 techniques permettent de préserver l'humidité au sol, augmenter la résistance de la pelouse, réduire les gaz à effet de serre et produisent un engrais naturel.

Informations : [recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca).

## RÉSIDUS VERTS

(Brindilles, branches,  
gazon et feuilles mortes)

Quatre collectes d'encombrants ont lieu à chaque année. Ces collectes permettent aux citoyens de disposer d'articles ménagers trop volumineux pour être placés dans le bac noir. Ces matières sont destinées à l'enfouissement, donc avant de les placer en bordure de rue, assurez-vous de les avoir offerts à quelqu'un qui pourrait en avoir besoin, ou à les apporter à l'écocentre.

Exemple de matières acceptées :

- Électroménagers ;
- Meubles ;
- Matelas ;
- Toilette, évier, bain ;
- Chauffe-eau ;
- Vélos ; et
- Barbecue sans bonbonne ;
- Etc.

Déposez les objets volumineux en bordure de chemin, la veille de la collecte, devant votre propriété.

La pharmacie Proxim Pierre-Alex Laurendeau et Gabrielle Richer effectue la collecte des médicaments périmés et des seringues souillées pour s'assurer qu'ils sont détruits en toute sécurité et dans le respect de l'environnement. La pharmacie est située au 970, route Principale. Vous pouvez les contacter au 450 889-1080.

## **ENCOMBRANTS**

**(gros rebuts)**

## **MÉDICAMENTS ET SERINGUES**

Vous désirez vous départir de vos huiles usées entreposées dans un réservoir, ou même dans des barils ? La compagnie VEOLIA utilise une technique de régénération pour recycler les huiles usées, et ce, gratuitement. Les filtres à huile usés, les aérosols, les antigels usés et même les contenants vides de 1 à 5 litres, ainsi que les chaudières vides de 20 litres contaminées à l'huile, peuvent être récupérées sans frais. Des contenants de type bac roulant, pour assurer la gestion de ces matières, peuvent également vous être prêtés.

Pour de plus amples informations, contactez VEOLIA directement au 1-800-563-9535, un agent se fera un plaisir de vous répondre.

## **RÉCUPÉRATION DES HUILES USÉES**

# ÉCOCENTRE DE LA MRC DE JOLIETTE

Les citoyens de Sainte-Mélanie peuvent déposer leurs matières résiduelles de façon responsable tout au long de l'année à l'écocentre de la MRC de Joliette, et ce gratuitement, en présentant une preuve de résidence valide (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail).



Pour connaître les coordonnées, les heures d'ouverture, les types de véhicules acceptés, les limites d'utilisation ainsi que les matières acceptées et refusées, consultez le [mrcjoliette.qc.ca/gmr/ecocentre/](http://mrcjoliette.qc.ca/gmr/ecocentre/)

## VOTRE VÉHICULE N'EST PAS ASSEZ GRAND POUR TRANSPORTER VOS MATIÈRES, QUE FAIRE ?

L'écocentre de Joliette met à disposition gratuitement une camionnette en libre-service afin de permettre aux citoyens de transporter des matières plus volumineuses.



# APPLICATION ÇA VA OÙ ?

Si malgré tout vous avez des questionnements par rapport au tri de vos matières résiduelles, nous vous conseillons fortement l'application ÇA VA OÙ?

ÇA VA OÙ? est une application mobile conçue par Recyc-Québec pour accompagner les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière.

L'application permet, en quelques clics, de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit : verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc. L'application est disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

Une version web est également disponible sur le site de **Recyc-Québec**.



Pour les commerces, fermes et entreprises qui souhaitent se prévaloir d'une entente de collecte des ordures nécessitant un conteneur, veuillez vous informer auprès du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette au 450 759-2237 poste 229 ou auprès de la compagnie EBI au 450 836-7031.

## POUR LES ENTREPRISES